



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 23/09/2022

PROCES-VERBAL

Secrétaire de séance : EL MESSAOUDI Amira

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Présents : 26 jusqu'à la délibération 7
25 à partir de la délibération 8

Votants : 33

Etaient présents :

CADART François-Xavier, Maire,
GAUDEFROY Stéphanie, SERRURIER Didier, MASSET Amandine, LEMAITRE Olivier,
RACHEZ Marie-Chantal, GOULLIART Emmanuel, GABREL Cécile (départ à 20H23 ;
présente jusqu'à la délibération 7 incluse), SPOTBEEN Michel, Adjoints.
MILLE Roger, CARLIER Hervé, HOGUET Dominique, VANDENKERCKHOVE Didier,
WEKSTEEN David, HUGUET Caroline, LEGRAND Pierre, EL GHAZI Fouad Eddine
(arrivée à 19H10, avant le vote de la 1^{ère} délibération), ROSENBERG-LIETARD
Amandine (arrivée à 18H50, avant le vote de la 1^{ère} délibération), EL MESSAOUDI
Amira, CORBEAUX Éric, DAL Perrine, DECRAENE Pierre, PRUNES-URUEN Sophie,
HUART Cécile, VANDEKERCKHOVE Benjamin, PACINI Antoine, Conseillers.

Absents excusés :

BACLET Christian, procuration à LEGRAND Pierre
GABREL Cécile, procuration à LEMAITRE Olivier à partir de la délibération 8
BAEYENS Marcelle, procuration à MILLE Roger
ADORNI Christel, procuration à CADART François-Xavier
LESCROART Daniel, procuration à VANDENKERCKHOVE Didier
MAKSYMOWICZ Laurence, procuration à GAUDEFROY Stéphanie
FRERE Francine, procuration à CARLIER Hervé
PELLIZZARI Rachel, procuration à CORBEAUX Eric

Sommaire


1. **NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**
2. **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 07/07/2022**
3. **COMMUNICATIONS DU MAIRE**
4. **DECISIONS MUNICIPALES & ETAT DES MARCHES AU 15/09/2022**
5. **COMMISSION FINANCES - RESSOURCES HUMAINES – RESTAURATION - SUIVI DES MARCHÉS PUBLICS**
 1. Mandat spécial pour le déplacement d'une délégation à Zabrze
 2. Modification du tableau des effectifs
 3. Création d'un emploi permanent
 4. Vacation du médecin pédiatre au sein de la maison de la petite enfance
6. **COMMISSION PARCOURS EDUCATIF**
 5. Indexation des tarifs « adultes » de la restauration municipale
7. **COMMISSION URBANISME MOBILITE TRAVAUX QUALITE DE L'ESPACE PUBLIC**
 6. Avis sur le Plan de Gêne Sonore (PGS) de l'aérodrome de Lille-Lesquin
 7. Observations du Conseil Municipal sur le Plan Local d'Urbanisme (PLU3) en vue de son arrêt par le Conseil Métropolitain
 8. Avis communal sur le projet de programme local de l'habitat 2022-2028 de la Métropole Européenne de Lille
 9. Attribution de subventions d'équipement à des particuliers
 10. Plan de division vente à M. Montagne, rue de Burgault, Résidence George Sand
 11. Désignation du lauréat du concours de Maitrise d'Œuvre pour le projet de rénovation et de réhabilitation de la salle des fêtes en salle de spectacle

Retrouvez la vidéo sur le site internet de la municipalité : www.ville-seclin.fr

Rubrique : actualités

Et/ou

Utilisez l'outil de recherche

1. NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément aux dispositions de l'article L.2121.15 du Code des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire propose aux Conseillers Municipaux, qui l'acceptent, de nommer Amandine ROSENBERG LIETARD, Secrétaire de séance.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 07/07/2022

PROCES VERBAL approuvé à l'unanimité

3. COMMUNICATIONS DU MAIRE

(a) Rucher Seclinois

Le rucher municipal de Seclin est situé près du parc de la Ramie. Il a été créé en 2018 et poursuit aujourd'hui son activité qui vise à rendre acteurs de la biodiversité les Seclinois volontaires dès lors qu'ils sont préalablement formés à l'apiculture. Une dizaine d'apiculteurs amateurs de la commune s'occupe ainsi du bien-être des colonies d'abeilles qui y sont installées.

Pour remercier de cette action portée par la commune de Seclin et dédiée à la préservation de la biodiversité, les apiculteurs amateurs ont offert à la Ville un pot de miel de la récolte de l'année 2022. C'est un miel toutes fleurs qui sera proposé à la dégustation à l'issue du conseil municipal.

Les apiculteurs amateurs s'investissent également, lors de cette semaine de septembre dédiée au développement durable, pour proposer **deux séances de sensibilisation aux pollinisateurs** :

- L'une aux enfants des Mercredis de Loisirs qui s'est déroulée le **mercredi 21 septembre**
- Et l'autre ce **samedi 24 septembre après-midi pour tout public** : c'est à 14h30 au club-house Rosenberg. Vous êtes tous les bienvenus à ce rendez-vous.

(b) Correspondant incendie et secours

La loi MATRAS du 25 novembre 2021, article 13, a créé un correspondant incendie et secours dans les communes où le maire n'a pas accordé de délégation en matière de sécurité civile. Interlocuteur privilégié du SDIS, il intervient sur les questions relatives à la prévention, la protection et la lutte contre les incendies.

Ses missions seront d'informer et sensibiliser le conseil municipal et des habitants de la commune sur l'ensemble des questions relatives à la prévention et à l'évaluation des risques de sécurité civile, à la préparation des mesures de sauvegarde, à l'organisation des moyens de secours, à la protection des personnes, des biens et de l'environnement et aux secours et soins d'urgence aux personnes victimes d'accidents, de sinistres ou de catastrophes ainsi qu'à leur évacuation.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de désigner Fouad EL GHAZI pour cette mission. Excusé ce soir, il a bien entendu donné son accord. Monsieur SERRURIER titulaire de sa procuration, confirme son accord.

(c) Plan de sobriété énergétique

La flambée des prix de l'électricité et du gaz, liée à la reprise post-Covid et à la guerre en Ukraine, impacte lourdement les finances locales. Depuis 2021, les dépenses énergétiques des collectivités ont bondi, faisant peser une contrainte forte sur leurs budgets et le maintien des services publics locaux essentiels à la population.

Dans ce contexte, Emmanuel Macron prévoit la mise en place d'un plan de sobriété énergétique avec l'objectif de faire baisser notre consommation de 10% d'ici deux ans.

Face à ce constat, la commune a, dès le début du mandat, travaillé autour de 3 axes :

- La consommation de nos bâtiments publics (écoles, salles à vocation sportive, culturelle, associative...),
- L'éclairage public,
- Le poste « carburant » (travail sur la flotte automobile : ensemble du parc automobile)

Par ailleurs, la commune a été pro-active sur le sujet en :

- Intégrant les perspectives de hausse dès la préparation budgétaire. En effet, bien que la loi de finances 2022 ait annoncé un bouclier tarifaire plafonné à 4%, nous avons intégré une prospective à 6% lors du vote du budget avec un estimatif de dépenses (tout fluide confondu) à 1.385 000€. Aujourd'hui avec les augmentations tarifaires annoncées, nous atteindrions entre 1.800 000 et 2 000 000€.

- Mettant en route un **Schéma Directeur Immobilier et Energétique** pour lequel, elle s'est dotée d'une Assistance à Maîtrise d'ouvrage avec une notification auprès du prestataire retenu le 25/07/2022 et un démarrage effectif de l'étude depuis le 02/09/2022.

Les attendus de l'étude sont les suivantes :

- Analyse bâtiminaire et énergétique de notre patrimoine, optimisation des occupations,
 - Mesures à prendre pour rénover notre patrimoine bâti par axe prioritaire,
 - Outiller la commune pour suivre ses consommations énergétiques par la domotique, les applications, les équipements innovants (télérelève, alertes sur les consommations anormalement élevées...).
- Mettant en place un **Marché de performance global** pour l'éclairage public : notifié le 21/12/2021 avec un démarrage effectif au 1^{er} janvier 2022 sur 8 ans avec des économies d'énergies attendues de 76% dès la fin de la 4^{ème} année, A l'issue du marché, les économies financières sont estimées à 982 502€ ; auxquels s'ajoutent 102 524€ générés par les CEE (certificats d'économie d'énergie) hors subventions.

Par ailleurs, à court terme, la piste de la renégociation de nos contrats énergétiques est questionnée et analysée en lien avec les opérateurs de l'énergie.

Ainsi, la commune a rencontré l'entreprise DALKIA en juin dernier et a l'issue d'un point réalisé ce 12 septembre, après vérification, a arrêté les points suivants :

- Mise en hors gel pour les bâtiments non occupés,
- Fermeture de l'éclairage public de minuit à 5h,
- Réduction du temps de mise en lumière de nos illuminations festives de fin d'année du 6 décembre au 5 janvier avec fermeture de l'éclairage de minuit à 5h également,
- Température dans tous nos équipements recevant du public, fixée à 19° (norme ADEME)
- Baisse de la température dans les équipements sportifs à 14° le jour et 12° la nuit,
- Baisse de la température des bassins à la piscine municipale et harmonisation des temps de chauffe en semaine et WE à 29° pour le petit bassin, 27° pour la grand bassin et 27° pour l'air intérieur.

Fermeture de la piscine municipale pendant une durée de 4 semaines à la période des fêtes de fin d'année (du 10 décembre 2022 au 8 janvier 2023). Cette fermeture permettra de réaliser les travaux nécessaires (peinture, rejointement...).

- Une réflexion est engagée avec nos partenaires sociaux concernant la température et la période de chauffe à arrêter dans nos bâtiments municipaux occupés par des agents communaux. Elle sera mise en place de manière effective après la concertation en CTP avec nos organisations syndicales.
- Les conventions d'occupations des salles municipales avec les associations ou nos partenaires institutionnels occupant un bâtiment de manière régulière ou pérenne vont également faire l'objet d'un ajustement afin que chacun puisse concourir à son échelle, au contrat de sobriété visé. Une concertation sera organisée pour reconsidérer avec les utilisateurs (à l'année et en

continu) la façon dont ces équipements sont utilisés, et réfléchir sur l'optimisation des consommations d'énergie.

En complément de ces mesures impactant la population, des dispositions complémentaires seront prises dans les locaux occupés par le personnel municipal à l'issue du CHSCT qui se tiendra le 29/09 (pour information, les rapports préparatoires ont été transmis aux membres le 21/09).

L'objectif final est d'aboutir à un plan de sobriété énergétique pour un mode de consommation plus écologique et plus économique dans une approche globale, partenariale et participative visant à :

- La sobriété énergétique, c'est-à-dire consommer moins,
- L'efficacité énergétique, c'est-à-dire consommer autrement.

Monsieur le Maire conclut en rappelant que la sobriété énergétique est l'affaire de tous. Il propose aux élus d'ouvrir le débat sur le sujet.

Madame HUART s'étonne que la commission Développement Durable n'ait pas été préalablement saisie de ce sujet, et ajoute qu'elle aurait souhaité baser la réflexion sur des indicateurs afin d'alimenter la trajectoire de réduction intégrée au programme de développement durable. Elle constate avec regret que la rubrique agenda 21 du site internet de la municipalité n'est plus alimentée depuis juin 2020.

Monsieur Benjamin VANDEKERCKHOVE intervient quant à lui sur les impacts directs de ces mesures sur la population. Il souhaite mener une réflexion collective qui associerait les forces vives de la commune, à savoir les associations, les acteurs du monde éducatif, l'ensemble des occupants des espaces publics municipaux, ainsi que l'ensemble des élus (dont la minorité). Cette réflexion collective permettrait de réfléchir sur les retombées financières et énergétiques. Il poursuit sur la gouvernance au niveau national, qui n'a pas réussi à « considérer l'énergie comme un bien commun », mais comme une « marchandise » dont les prix peuvent varier « du simple au double », voire au « quadruple ». Il estime que la question de la continuité d'accès au chauffage est centrale et préoccupante pour la population. Il considère que le gouvernement actuel demande un effort collectif alors qu'il n'a pas légiféré sur les pratiques abusives, comme l'éclairage des grandes enseignes le soir, ou l'utilisation abusive de jets privés (cf triple vol Paris-Venise sur 1 journée, effectué par Monsieur François-Henri PINAULT). Il souhaite avant tout passer le message que « les efforts doivent être faits par ceux qui polluent le plus », avant de réduire les températures des services publics. De plus, les incidences financières sont de « vrais sujets sur lesquels il faut que l'on soit unis », comme le rappelait Monsieur VANDEVOORDE dans ses fonctions précédentes. Il demande si les écoles et les salles de sports sont concernées par l'homogénéité évoquée par Monsieur le Maire. En effet, une application stricte de la consigne serait défavorable aux utilisateurs des bâtiments les moins bien isolés. De même dans la pratique du sport et des différences de pratiques (les arts martiaux sont pratiqués pieds nus par exemple), ou pour la piscine avec les créneaux dédiés aux bébés nageurs. Il s'interroge sur l'opportunité de fermer la piscine deux semaines supplémentaires cet hiver, notamment par rapport à la crise sanitaire qui avait déjà pénalisé il y a peu de temps les utilisateurs de nombreux mois. Enfin, il demande si dans les faits les associations sportives ou autres, comme le secours populaire ou le bol d'air, devront payer pour occuper les salles municipales. Auquel cas il estime que « ce n'est pas forcément à eux qu'il faut demander de payer la facture ».

Monsieur DECRAENE demande comment seront calculés les efforts, pour les disciplines sportives. Y aura-t-il des commissions exceptionnelles pour définir les critères, ou ce sujet sera-t-il transversal à l'ensemble des commissions ? Il évoque la difficulté de réduire les températures de chauffe à 14° pour les sports requérant moins de « cardio ». Concernant la piscine, l'amoindrissement de l'offre d'apprentissage de la nage est un réel problème car, couplé à l'interruption durant la période sanitaire, le nombre de noyés s'est accru. Il ajoute que le profil des nageurs de la piscine de Seclin n'est pas comparable à ceux de Lille, puisqu'à Seclin l'approche pédagogique est prépondérante, et les publics sont les personnes âgées et les enfants.

Monsieur CORBEAUX partage son expérience d'élu de terrain et partage ce qu'il entend sur les marchés, chez les commerçants ou devant les écoles. La question centrale est « comment je vais pouvoir payer mon chauffage et mon électricité ? ». Il explique que les personnes évoquent les choix qu'ils vont devoir opérer entre « se chauffer ou s'alimenter », dans le contexte inflationniste actuel. « Ce sont les gens les plus fragiles qui vont subir cette explosion du coût de l'énergie ». C'est la raison pour laquelle il suggère de prendre en compte également ce paramètre dans les choix de la municipalité, afin de « protéger les gens les plus fragiles » (les bébés, les enfants, les personnes âgées).

- Il souhaite savoir si la température sera baissée dans les écoles, et les salles de jeux des écoles assimilées aux salles de sports (moins chauffées que les salles de classes). Aussi la décision de passer les salles de sport à 14° reviendrait par conséquent à baisser également à 14° les salles de jeux dans les écoles. Il souhaite qu'une attention soit portée sur ces bâtiments.
- Il souhaite que l'on évoque la situation du foyer Sacleux.

Il revient sur la piscine municipale et la nécessité de maintenir la continuité d'accès à cet équipement public. Les fermetures récentes l'ont été par ce qu'elles avaient été gérées par des sociétés privées. « La piscine est un lieu de sociabilité, un lieu de détente, de loisirs, d'éducation ». En outre, il y a un enjeu sur l'apprentissage de la natation (réduit) et la perturbation des cycles pour les écoles, dont les programmes sont annualisés. Cette nouvelle mesure accentuerait le retard engendré par les fermetures durant le COVID, et allongerait la liste d'attente pour l'apprentissage de la nage. Enfin, Monsieur CORBEAUX souhaite veiller à la question du lien social et du rôle des associations dans ce domaine : « lien le plus riche pour les gens « qu'il est « important de maintenir ». « Que va-t-on demander aux associations qui occupent des bâtiments en permanence ? » ... soit une sensibilisation à la sobriété énergétique et à la réduction du chauffage, soit une participation financière ? Monsieur CORBEAUX s'oppose à ce que la municipalité demande aux associations de payer la facture de chauffage. Monsieur CORBEAUX termine en demandant à être associé au plan de sobriété annoncé, et à connaître les objectifs chiffrés.

Sur cette question des associations, Monsieur SERRURIER informe l'assemblée qu'il a été « proposé, la veille, à Monsieur le Maire, de réunir les associations concernées autour d'une même table pour voir les intérêts des uns et des autres, pour prendre en compte les demandes éventuelles et les observations ». De plus, Monsieur SERRURIER rappelle l'urgence de la situation ainsi que les directives gouvernementales adressées aux collectivités. « Si les efforts ne sont pas faits là, ça va retomber sur les gens », car « il risque d'y avoir des coupures ». Monsieur SERRURIER partage l'avis de Monsieur VANDEKERCKHOVE sur le respect par tous des efforts demandés, faisant référence à l'anecdote sur l'utilisation des jets privés, et également par les grandes enseignes qui doivent faire preuve de plus de sobriété énergétique en éteignant les éclairages, à l'image des hypermarchés Leclerc. Sur la gestion gouvernementale de la question énergétique, Monsieur SERRURIER, plutôt critique vis-à-vis du gouvernement actuel, trouve pour le coup « que la France fait plutôt figure d'exemple » concernant le bouclier tarifaire. Puis, Monsieur SERRURIER rectifie la chronologie des propos tenus par la minorité politique au sujet de l'ancien adjoint aux finances. « Cela fait une dizaine d'années que Jean-Rémy VANDEVOORDE dit que les subventions baissent. Je dirais que c'est plutôt une quarantaine d'années. Cela correspond globalement au moment où le PCF a quitté le gouvernement de Pierre Mauroy ». Monsieur SERRURIER répond aux remarques formulées par Monsieur DECRAENE au sujet de la pratique sportive. En tant qu'utilisateur de salle de sport locale, il propose d'« adapter les pratiques », comme cela a été fait pendant la période Covid. « Un des objectifs du sport c'est la santé, et avoir la santé cela veut dire renforcer le corps », autant moralement que physiquement ; principe même de la pratique sportive et de l'olympisme. Quant à l'éclairage nocturne, à l'image de la quasi-totalité des villes du Sud de la Métropole, les extinctions de l'éclairage public participeront non seulement à la réduction énergétique, mais aussi à la réduction de la pollution lumineuse. Il y a donc une double opportunité à saisir, tant sur un plan énergétique qu'écologique, bienvenue en cette période d'urgence climatique. « On va juste limiter la casse ». Il termine en précisant qu'il avait apprécié les groupes de travail effectués sur le sujet, « empreints de sérieux ».

Madame GAUDEFROY rebondit sur « l'urgence » des mesures présentées. L'objectif est de se rapprocher de l'objectif de réduction de 10% d'économie d'énergie à réaliser dans les deux ans, aussi la commission de Développement Durable continuera à se réunir pour dépasser les 5% ciblés à court terme, en se réinventant et en trouvant d'autres solutions techniques, voire des changements de modes de vie.

Monsieur le Maire rappelle qu'il a souhaité ces échanges, non prévus par le règlement du Conseil municipal dans la partie « Communications du Maire », afin d'expliquer le contexte d'urgence imposé par la situation climato-économique. Il rappelle la nécessité de se baser sur des éléments de mesure. « Prendre des décisions c'est aussi pouvoir s'orienter en fonction d'un diagnostic, et hélas le diagnostic nous ne l'avons pas, » (...). Aussi, sans « éléments de mesure », nous ne pouvons répondre aux questions posées par Madame HUART l'atterrissage. « Et c'est très exactement ce que nous mettons en place aujourd'hui », afin « de pouvoir mesurer les choses. C'est le travail qui a été entrepris avec la société Dalkia », pour savoir « où on en était contractuellement sur les températures de chauffe, car tout ça c'était le flou. Contractuellement nous étions à 19°, mais en réalité en mairie nous étions à 21° » (...) « ce qui fait qu'à un moment donné on va homogénéiser les choses » (...) pour ne pas être dans

la surconsommation et la surfacturation. « On ne demande qu'à mettre en application le contrat négocié et conclu entre Dalkia et l'ancienne municipalité ». (...) « Donc on reste sur les mêmes niveaux de température dans les écoles » soit 19°. Monsieur le Maire rejoint l'indignation de Monsieur VANDEKERCKHOVE sur les pratiques abusives révélées récemment : « hélas, à notre mesure nous ne pouvons intervenir que sur nos champs de compétences ». Toutefois, « on ne peut clamer la nécessité urgente d'aller vers la sobriété énergétique, et ne rien faire, et j'ai conclu mon propos en disant que cela nécessiterait un effort, de tous, et c'est-à-dire que certaines difficultés que certains ménages vont rencontrer, c'est catastrophique, on est d'accord, oui effectivement la crise va être supportée de manière inégalitaire » par les foyers mais aussi par les collectivités. « On essaie d'insuffler cet esprit d'effort collectif ». « On demandera à Dalkia de respecter son contrat, sans contraindre les utilisateurs ». Quant à ceux qui utilisent les équipements à l'année, « je ne mets pas sur le même plan le Secours populaire et l'Inspection Académique » (IA). « L'IA dispose de bâtiments à l'année, et c'est nous qui payons la facture et pour le Secours Populaire nous ne sommes pas dans ce champ là, mais parfois (...) ça n'est pas le cas du secours populaire, comme ça je ne vise personne, lorsque je circule et que je déambule le soir dans la ville, je vois des bâtiments municipaux avec des éclairages encore allumés à des heures prohibées, voire toute la nuit en fait. C'est ce qu'on va essayer d'amener auprès de certaines associations ou organisations, à un moment donné de dire, certes le chauffage et l'éclairage c'est nous qui payons, mais à un moment on va demander de la discipline pour chacun. Quand on parle effectivement de porter ensemble ce débat c'est de cela dont on parle. C'est pas de faire payer la facture. Ou si à un moment il y a paiement de facture c'est qu'on se fiche un petit peu de nous en ne comprenant pas ce qu'on veut mettre en place. Mais d'abord l'objectif c'est d'avoir un discours pédagogique avec les associations qui sont à l'année dans certains équipements et de leur faire comprendre qu'à un moment donné, certes ils ne payent pas le chauffage, mais ce n'est pas pour autant qu'il faut le mettre au maximum et qu'il ne faut pas avoir un regard sur les consommations ». « Voilà les distinctions entre les institutionnels » comme l'IA, « on va peut-être solliciter de l'Etat qu'il paye la facture, ça me paraît assez logique, par contre les associations c'est autre chose ». Sur la piscine Monsieur le Maire rappelle « qu'on profitait de la vidange pour faire les travaux. Ça se traduit par une fermeture plus longue mais (...) aujourd'hui il y a par ailleurs certaines piscines fermées sur le temps hivernal. La piscine est un équipement qui, par nature, est déficitaire, assumé par choix, mais avec une atténuation au travers l'effort collectif demandé. Face à l'incertitude de la situation au niveau mondial, nous avons toutefois une certitude écologique, c'est pourquoi « la sobriété énergétique est attendue et exigée pour le respect de notre planète ». « Nous sommes à la croisée des chemins » et nous nous engageons dans une démarche de conscientisation et de vigilance par rapport à nos pratiques : « derrière un usage il y a une consommation ». Sur l'urgence de cette décision, Monsieur le Maire reprend les propos de Madame GAUDEFROY : « si on avait pu faire autrement, et travailler ça dans les commissions, on l'aurait fait, sauf que les atterrissages on les a eus cette semaine. On aurait très bien pu prendre la décision sans l'évoquer au conseil municipal », toutefois l'atterrissage est survenu cette semaine et un échange a eu lieu en réunion des Présidents de groupes. « Je savais qu'on ouvrirait le débat en conseil municipal, et j'aurais pu porter cette délibération en conseil municipal mais matériellement je n'avais pas les éléments donc je ne savais pas sur quoi on allait s'appuyer ». Mais « **ce débat je l'ai souhaité**. Ça n'est pas un débat qui est clos », « l'objectif c'est de continuer de travailler ensemble ; je suis convaincu qu'on y reviendra dans les commissions, (...) par ce qu'à un moment donné il faut être pragmatique ». (...) Monsieur le Maire rappelle « que le confort d'hier n'est plus possible ».

Monsieur VANDEKERCKHOVE demande la date d'effet de ces mesures.

Monsieur le Maire estime à « 48 heures » le délai entre la décision et l'opérationnalité. La mise en chauffe des bâtiments se fera quant à elle à partir du 1^{er} octobre, puis en fonction des températures.

Monsieur CORBEAUX demande l'organisation d'une commission des finances avant le prochain conseil municipal.

Maire : « Monsieur BACLET vous a répondu oralement le 2 septembre dernier ; il attendait des éléments d'atterrissage pour réunir la commission. Donc il n'avait pas ces éléments d'atterrissage » pour organiser une commission avant le conseil d'aujourd'hui, raison pour laquelle l'information a été transmise en réunion des Présidents de groupes. Les éléments étant aujourd'hui à disposition, « Monsieur BACLET réunira la commission finances comme il le fait régulièrement. En tout cas plus régulièrement que par le passé même si cela vous irrite ».

Monsieur CORBEAUX regrette cette obsession vis-à-vis de l'ancienne municipalité.

(d) Taux de travailleurs handicapés employés à la municipalité

Monsieur le Maire informe que, pour l'année 2021, la municipalité atteint le taux de 5.46% arrondis à 6% dans le cadre des déclarations effectuées auprès du FIPHFP : Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique. Outre le fait que la municipalité est désormais exemptée des pénalités, Monsieur le Maire salue le travail opéré par les services municipaux via Madame DECROO, et Monsieur RABZANE dans ses missions confiées sur l'inclusion des personnes handicapées. Enfin, Monsieur le Maire remercie Didier VANDEKHERKOVE, conseiller municipal, délégué aux Droits, à l'Autonomie et à la Sensibilisation aux Handicaps pour son investissement, le travail réalisé et les résultats encourageants réalisés pour l'inclusion des personnes porteuses de handicap.

4. DECISIONS MUNICIPALES & ETAT DES MARCHES

4.1 TABLEAU D'ENREGISTREMENT DES DECISIONS MUNICIPALES 2022 A LA DATE DU 30/06/2022

2022 908 en date du 02/08/2022 : demande de subvention auprès de la Métropole Européenne de Lille dans le cadre du plan « piscines ». Une rampe PMR sera installée à la piscine début décembre (parallèle à la façade principale). Les travaux d'un montant total de 27 459€ HT seront accompagnés financièrement par la MEL à hauteur de 50% des dépenses éligibles (Plan Piscine MEL) soit 12867.42 € déjà notifiés (31/08/2022).

4.2 ETAT DES MARCHES CONCLUS AU 06/09/2022

Marché n°22.066 : élaboration d'un Schéma Directeur Immobilier et Energétique multi-enjeu

Forme du marché : Marché A Procédure Adaptée (supérieur à 90 000 € H.T.)

Marchés notifiés le 29 juillet 2022 à la société ESPELIA (Groupement avec POUGER CONSULTANTS) à Paris (75) pour un montant de 147 193,75 € H.T.

Marché n°22.101 : travaux de menuiseries dans divers bâtiments municipaux

Forme du marché : Marché A Procédure Adaptée (supérieur à 90 000 € H.T.)

- **lot n°1 : menuiseries en aluminium (6 sites)**, marché notifié le 22 août 2022 à la société ALNOR à Annœullin (59) pour un montant de 279 469,50 € H.T.
- **lot n°2 : menuiseries en bois (1 site)**, notifié le 29 août 2022 à la société BOUILLON à Courrières (62) pour un montant de 46 710,96 € H.T.

Marché 22.116 : atelier poterie sur le thème de la préhistoire à la fête de la ville le 2 juillet 2022

Contrat direct notifié le 03 juin 2022 à la société POTERIE MADRE TIERRA à Seclin (59), pour un montant de 475 € nets.

Marché n°22.117 : acquisition d'équipements de cuisine pour la restauration collective

Forme du marché : Marché A Procédure Adaptée (inférieur à 90 000 € H.T.)

- **lot n°1 : four mixte 20 niveaux GN1/1 combi/électrique**, marché notifié le 22 août 2022 à la société HENRI DEHONDT à COUDEKERQUE (59) pour un montant de 12 098,84 € H.T.
- **lot n°2 : sauteuse multifonction 150L électrique**, marché notifié le 22 août 2022 à la société HENRI DEHONDT à COUDEKERQUE (59) pour un montant de 17 384,12 € H.T.

Marché 22.128 : 10 ateliers d'anglais dans le cadre d'une animation jeunesse du 24 mai au 1^{er} juillet 2022

Contrat direct notifié le 25 juin 2022 à la société SPEAKID à Boulogne-Billancourt (92), pour un montant de 897,72 € nets.

Marché 22.130 : prestations de mise en œuvre du progiciel Civil Net Enfance pour le service jeunesse

Contrat direct notifié le 18 juillet 2022 à la société CIRIL GROUP à Villeurbanne (69), pour un montant de 11 615 € H.T.

Marché 22.131 : prestations de mise en œuvre, de maintenance et d'assistance du module périscolaire ALSH de Civil Net Enfance

Contrat direct notifié le 18 juillet 2022 à la société CIRIL GROUP à Villeurbanne (69), pour un montant de 5 375 € H.T. pour le module de base + 450 € HT / an de maintenance.

Durée du contrat : du 18 juillet 2022 au 31 mars 2025.

Marché n°22.132 : marché subséquent n°01 à l'accord-cadre n°AC-21.02 pour le lot n°3: acquisition de logiciels et de prestations de service associés

Forme du marché : Marché subséquent à un Appel d'Offres d'Ouvert (marché CAM)

Marché notifié le 1^{er} août 2022 à la société SCC FRANCE à Nanterre (92) pour un montant de 39 886,73 € H.T. par an.

Durée : un an à compter de la date de livraison, renouvelable une fois pour une durée identique.

Marché 22.133 : prestations de conservation, restauration et radiographie d'objets retrouvés sur le site de la salle des fêtes

Contrat direct notifié le 28 juin 2022 à la société PASCALE GARDIN /ARCHEART à Compiègne (60), pour un montant de 380 € H.T.

Marché 22.134 : formation continue aux premiers secours de niveau 1 pour 8 personnes le 1^{er} septembre 2022

Contrat direct signé avec le CREPS de Wattignies (59), pour un montant de 384 € T.T.C.

Marché 22.135 : contrat d'entretien et de maintenance du logiciel du Service Logement (base de données Marim et E-Generus hotline)

Contrat direct notifié à la société AGENCE FRANCAISE INFORMATIQUE (AFI) à Lognes (77), pour un montant de 2 840,34 € H.T.

Durée du contrat : du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2025.

Marché 22.136 : étude du mobilier céramique issu de l'opération de diagnostic archéologique 59-2022-029 dont l'intitulé est "Seclin - 7 rue Jean Jaurès - Projet salle des fêtes"

Contrat direct notifié le 27 juin 2022 à la société ARKEOCERA à Amiens (80), pour un montant de 615 € H.T.

Marché 22.137 : prestation technique audiovisuelle avec location de matériel son à l'occasion du concert Queen Break Free à la salle du Trianon le samedi 25 juin 2022

Contrat direct notifié le 25 juin 2022 à la société TOP REGIE PRODUCTION à Raimbeaucourt (59), pour un montant de 1 100 € H.T.

Marché 22.138 : intervention d'un technicien polyvalent son / éclairage / vidéo à l'occasion de la Fête des Harengs du 2 juillet 2022

Contrat direct notifié le 28 juin 2022 à la société HI-LEX à Sainghin-en-Mélantois (59), pour un montant de 400 € H.T.

Marché 22.139 : location d'un autocar dans le cadre d'une sortie d'un groupe d'enfants de BIDART (64210) à Sare (64310) le mercredi 20 juillet 2022

Contrat direct signé le 29 juin 2022 à la société CENTRALE AUTOCARS à Paris (75), pour un montant de 718,18 € H.T.

Marché 22.140 : prestation de carillon sur l'instrument de l'église Saint-Piat de Seclin le samedi 02 juillet 2022

Contrat direct signé le 1^{er} juillet 2022 à la société JACQUES MARTEL à Bergues (59), pour un montant de 150 € nets.

Marché 22.141 : prestations d'entretien des 3 fontaines installées sur le parvis de l'Hôtel de Ville

Contrat direct signé avec la société S.C.A. VEOLIA EAU à Lille (59), pour un montant de 3 083 € H.T.

Durée du contrat : 1^{er} juillet au 31 octobre 2022.

Marché 22.142 : prestations d'entretien du carillon de la Collégiale Saint-Piat

Contrat direct notifié le 22 juillet 2022 à la société PASCHAL à Wimereux (62), pour un montant de 3 120 € H.T.

Durée du contrat : 22 juillet 2022 au 21 juillet 2026.

Marché 22.143 : prestations de vérification du paratonnerre de la Collégiale Saint-Piat

Contrat direct notifié le 22 juillet 2022 à la société PASCHAL à Wimereux (62), pour un montant de 720 € H.T.

Durée du contrat : 22 juillet 2022 au 21 juillet 2026.

Marché 22.144 : travaux de création d'une rampe PMR à l'entrée principale de la piscine

Contrat direct notifié le 19 juillet 2022 à la société EXPERTRAVAUX à Ronchin (59), pour un montant de 27 459,30 € H.T.

Marché 22.145 : organisation d'un événement "Urban Vibes" au square Decubber le jeudi 25 août 2022

Contrat direct notifié le 25 juillet 2022 à la société ESPRIT FREESTYLE à Lille (59), pour un montant de 1 400 € nets.

Marché 22.146 : contrat d'hébergement d'une instance biblio-drive à la bibliothèque municipale

Contrat direct signé le 28 mars 2022 à la société PMB SERVICES à Montval sur Loir (72), pour un montant de 50,46 € H.T.

Durée du contrat : 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023.

Marché 22.147 : prestation de vérification des équipements de sécurité incendie des bâtiments municipaux

Contrat direct notifié le 21 juillet 2022 à la société SECURITE INCENDIE EUROPEENNE à Bruay-la-Buissière (62), pour un montant de 4 464 € H.T.

Marché 22.148 : maintenance du progiciel PLANITECH ESSENTIEL du service des sports

Contrat direct notifié le 29 juin 2022 à la société JES PLAN à Saint Herblain (44), pour un montant de 2 111,55 € H.T.

Durée du contrat : 1^{er} juillet 2022 au 31 décembre 2025.

Marché n°22.149 : marché subséquent n° 02 au contrat-cadre AC.21.03, pour l'achat de denrées alimentaires pour la confection des repas pour la restauration collective

- lot n° 4 : fruits frais 1^{ère} gamme : 1^{ère} position : G.I.E. du MIN à L'ASSIETTE à Lomme (59) et 2^{ème} position CHARLET à Bois-Grenier (59)
- lot n° 16 : légumes 4^{ème} gamme, dont ceux issus de l'agriculture biologique et/ou labellisés : 1^{ère} position : ROSELLO ET FILS à Saint-Laurent-Blangy à Marcq (62) et 2^{ème} position : CHARLET à Bois-Grenier (59)

Forme du marché : Marché subséquent à un Appel d'Offres Ouvert

Marchés conclus du 1^{er} septembre au 31 décembre 2022

Marché 22.150 : formation générale BAFD pour 1 personne à Lille, en demi-pension du 31 octobre au 05 novembre 2022

Contrat direct signé le 20 juillet 2022 à la société CEMEA à Lille (59), pour un montant de 340 € T.T.C.

Durée du contrat : 1^{er} juillet 2022 au 31 décembre 2025.

Marché 22.151 : mise à disposition d'un animateur professionnel pour le Forum des Associations du 10 septembre 2022

Contrat direct notifié le 16 août 2022 à la société PLUS 2 COM à Tourcoing (59), pour un montant de 833,33 € H.T.

Marché 22.152 : prestations de sécurité (1 agent cynophile) pour le forum des associations du 10 juillet 2022

Contrat direct notifié le 17 août 2022 à la société AGSN à Lille (59), pour un montant de 303,40€ H.T.

Marché 22.153 : hébergement et maintenance du logiciel YPOLICE pour la police municipale

Contrat direct notifié le 11 août 2022 à la société YPOK à Paris (75), pour un montant de 11 193,33 € H.T.

Durée du contrat : date de mise en service au 31 décembre 2026.

Marché 22.154 : hébergement et maintenance du logiciel YPVE et des matériels fournis pour la police municipale

Contrat direct notifié le 11 août 2022 à la société YPOK à Paris (75), pour un montant 4710 € HT pour l'installation et 875 € HT par an.

Durée du contrat : date de mise en service au 31 décembre 2026.

Marché 22.155 : diverses formations à distance sur le logiciel Finances Ciril pour le responsable de pôle

Contrat direct signé le 20 juillet 2022 à la société CIRIL GROUP à Villeurbanne (69), pour un montant de 1 400 € T.T.C.

Dates prévues : 26 septembre au 23 novembre 2022.

Marché n°22.156 : marché subséquent n° 34 à l'accord-cadre n° AC.19.02, pour des prestations de transports de personnes par cars

- **lot n° 1 : lot n° 1 : trajets seclin intra-muros les mercredis** : montant : 910 € H.T. / date : du 07 septembre au 14 décembre 2022
- **lot n° 2: sortie à Paris (circuit parisien tout Eiffel, Arc de Triomphe, Jardin du Luxembourg)** : montant : 1 230 € H.T. / date : 03 septembre 2022

Forme du marché : Marché subséquent à un Appel d'Offres Ouvert

Marchés notifiés :

- lot 1 : le 28 juillet 2022 à la société TRANDEV LITTORAL NORD à Marcq (62).
- lot 2 : le 28 juillet 2022 à la société MARIOT GAMELIN à Salomé (59).

Marché 22.157 : ateliers de création musicale « Masterclass » de 4 séances du 8 au 12 août 2022

Contrat direct notifié le 1^{er} août 2022 à la société ESPRIT FREESTYLE à Lille (59), pour un montant de 390 € nets.

Marché 22.158 : fourniture et pose d'une clôture et d'un portillon à la Maison de la Petite Enfance

Contrat direct notifié le 09 août 2022 à la société DENNEL PARCS ET JARDINS à Seclin (59), pour un montant de 1 750 € H.T.

Marché 22.159 : spectacle « Petrouchka » avec Alphonse et Zulma au Trianon à l'occasion de la semaine bleue le 9 octobre 2022

Contrat direct notifié le 27 juillet 2022 à la société PETROUCHKA à Lille (59), pour un montant de 1 690 € H.T.

Marché n°22.160 : marché subséquent n° 35 à l'accord-cadre n° AC.19.02, pour des prestations de transports de personnes par cars

- **lot n° 1 : sortie du Fort de Seclin** : montant : 200 € H.T. / date : du 24 septembre 2022
- **lot n° 2: sorties intra-muros des écoles** : montant : 8 230 € H.T. / date : du 05 septembre 2022 au 07 juillet 2023
- **lot n°3 : sortie Séniors à la Brasserie DUYCK à Jenlain et à la Ferme Noisette à Vieux Mesnil** : montant : 690 € H.T. / date : 07 octobre 2022

Forme du marché : Marché subséquent à un Appel d'Offres Ouvert

Marchés notifiés :

- lots 1 et 3 : le 23 août 2022 à la société TRANDEV LITTORAL NORD à Marcq (62).
- lot 2 : le 22 août 2022 à la société VOYAGES CATTEAU à Pérenchies (59).

Marché 22.163 : prestations de datation radiocarbone sur ossements humains (salle des fêtes)

Contrat direct notifié le 23 août 2022 à la société CIRAM à Martillac (33), pour un montant de 1800 € H.T.

Pour information :

Marché 22.030 : mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la salle de spectacle, rue Jean Jaurès à Seclin

Forme du marché : Appel d'Offres Ouvert

Délibération prévue pour la désignation du lauréat.

Marché n°22.124 : travaux de réfection des toitures dans divers bâtiments municipaux

- **Lot n°1 : Réfection de la toiture de l'école Jules Verne**
- **Lot n°2 : Toitures en bac acier et en zinc**
- **Lot n°3 : Travaux d'étanchéité sur toitures**

Forme du marché : Marché A Procédure Adaptée (supérieur à 90 000 € H.T.)

En cours d'analyse.

Marché n°22.127 : travaux de rénovation de la conciergerie du stade Paul Durot

Forme du marché : Marché A Procédure Adaptée (inférieur à 90 000 € H.T.)

En cours d'analyse.

Madame HUART intervient sur le :

Marché 22.137 : prestation technique audiovisuelle avec location de matériel son à l'occasion du concert Queen Break Free à la salle du Trianon le samedi 25 juin 2022

Contrat direct notifié le 25 juin 2022 à la société TOP REGIE PRODUCTION à Raimbeaucourt (59), pour un montant de 1 100 € H.T.

Elle rappelle que lors d'un conseil municipal précédent il lui avait été précisé que le cout de la location de la salle permettait d'éviter de louer du matériel.

Monsieur le Maire énonce le coût par spectacle, soit 2000€, bien moindre que s'il avait fallu adapter la salle Ronny Coutteure. Quant à ce marché d'équipement, « l'ingénieur son du Trianon n'était pas en mesure de répondre à la fiche technique proposée pour ce spectacle », d'où cette prestation complémentaire.

Madame DAL intervient sur le :

Marché 22.159 : spectacle « Petrouchka » avec Alphonse et Zulma au Trianon à l'occasion de la semaine bleue le 9 octobre 2022

Contrat direct notifié le 27 juillet 2022 à la société PETROUCHKA à Lille (59), pour un montant de 1 690 € H.T.

Suite à la commission Seniors à laquelle elle participe, elle informe l'assemblée que ce spectacle aura finalement lieu en salle Ronny Coutteure. Elle s'en félicite car ce changement facilite l'accès des seniors, d'autant qu'il n'y avait pas de bus pour les amener au Trianon. Elle profite pour informer Monsieur le Maire des difficultés rencontrées par les Seniors pour accéder aux informations du programme des sorties et événements, ainsi que pour la Semaine bleue. Elle évoque le défaut de distributions de flyers et du mensuel.

Monsieur le Maire partage l'exaspération de Madame DAL, et invoque les difficultés chroniques de distribution par la société ADREXO. Il déplore que cette société soit la seule à répondre aux appels d'offres sur ce marché, si bien qu'il se retrouve contraint à leur confier le marché. Il poursuit en expliquant sa démarche auprès de prestataire faisant appel à l'insertion de personnes en situation de handicap, afin de les inviter à répondre. Ceux-ci pourront répondre à un marché de gré à gré. Le marché sera donc modifié en conséquence.

Monsieur SERRURIER ajoute que 2 personnes autour de la table étaient intervenus en 2008 (en votant contre une délibération) autour de cette question de la démarche d'emploi des personnes en situation de handicap. Il ajoute qu'à l'époque la collectivité n'était qu'à 3% de taux d'emploi de personnes « RQTH ». Il salue l'atteinte des résultats en 2022 après seulement 2 ans et demi de mandat pour la nouvelle municipalité.

Il revient sur la mention de Monsieur VANDEVOORDE, initiative du groupe minoritaire, « sinon on n'en parlait pas finalement ».

COMMISSION FINANCES - RESSOURCES HUMAINES – RESTAURATION - SUIVI DES MARCHÉS PUBLICS

N°	Désignation	Décision	Nombre de votes
1	MANDAT SPECIAL POUR LE DEPLACEMENT D'UNE DELEGATION A ZABRZE	Voté à l'unanimité	31 « pour »*
2	MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS	Voté à l'unanimité	33 « pour »
3	CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT	Voté à l'unanimité	33 « pour »
4	VACATION DU MEDECIN PEDIATRE AU SEIN DE LA MAISON DE LA PETITE ENFANCE	Voté à l'unanimité	33 « pour » *

* Les élus concernés par le déplacement ne prennent pas part au vote, à savoir CADART François-Xavier et ROSENBERG-LIETARD Amandine.

Délibération n°1
MANDAT SPECIAL POUR LE DEPLACEMENT D'UNE DELEGATION A ZABRZE

Monsieur SERRURIER cite les différents anniversaires à venir avec les villes jumelées :
2023 : 60ème anniversaire du jumelage avec la ville d'Apolda. Le projet consiste à entreprendre un travail de mémoire avec les collégiens, comme cela avait été fait récemment lors du déplacement en 2022 en Pologne.

2022 : 100ème anniversaire de la ville de Zabrze. A l'occasion de cet anniversaire, une délégation de la commune se rendra à Zabrze, ville jumelée polonaise. Ce déplacement aura lieu du 30 septembre au 3 octobre 2022. Il est proposé au conseil municipal de décider :

- De conférer le caractère de mandat spécial au déplacement à Zabrze, du 30 septembre au 3 octobre 2022, au bénéfice de :
 - François-Xavier CADART, Maire,
 - Amandine ROSENBERG-LIETARD, conseillère municipale déléguée aux relations internationales,
 - Czeslaw STANIEK, membre du comité de jumelage et ambassadeur de la communauté polonaise à Zabrze,
- De procéder à la prise en charge des frais liés à ce mandat spécial par paiement direct auprès des fournisseurs ou par remboursement à posteriori des frais avancés sur présentation de justificatifs,
- De préciser que les dépenses concernent les frais de transport, d'hébergement et de restauration sur la période du 30 septembre au 3 octobre 2022.

Madame DAL intervient sur un sujet connexe. En référence à son intervention lors du conseil municipal du 25 mars 2022 au sujet du jumelage avec la ville de Meguet, elle souhaite savoir où en est le projet d'investissement informatique qui permettrait aux intervenants d'établir un contact en visioconférence, et demande à Madame ROSENBERG si elle a pris contact avec le Maire de Meguet depuis.

Monsieur le Maire rappelle que les questions sans rapport avec la délibération doivent faire préalablement l'objet d'une question orale. Aussi, il laisse le choix à Madame ROSENBERG de répondre.

Madame ROSENBERG réitère l'attachement qu'elle porte à ce jumelage, et annonce qu'elle invitera l'association Seclinoise Seclin Meguet pour travailler le sujet dont la mise en place est techniquement compliquée.

ADOpte A L'UNANIMITE (31 voix pour). Les élus concernés par le déplacement ne prennent pas part au vote, à savoir CADART François-Xavier et ROSENBERG-LIETARD Amandine.

Délibération n°2 **MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Afin de promouvoir un agent suite à l'obtention d'un examen professionnel, le tableau des effectifs de la filière culturelle doit évoluer. Par ailleurs, au vu des sollicitations des usagers concernant les cours d'accordéon, la collectivité élargit le poste en enseignement de cette spécialité de 3h hebdomadaire à 5h hebdomadaire.

Enfin, dans le cadre de la réforme des modes d'accueil du jeune enfant, des modifications des conditions d'encadrement de la crèche sont sollicitées par le Département. La collectivité doit donc adapter le poste de psychologue et créer un poste dans le cadre d'emploi des infirmières. Il est à noter que concernant le poste de psychologue, 24 heures annuelles seront dédiées à de l'analyse de pratiques au sein de la maison de la petite enfance (16h en crèche familiale et 8h en multi-accueil).

Monsieur SERRURIER signale qu'en juillet 2020 avait été votées 6 heures supplémentaires pour le CMEM, ce qui porte l'augmentation totale à 8 heures. Cet effort traduit la volonté de faire reconnaître le statut de conservatoire à rayonnement communal.

ADOpte A L'UNANIMITE (33 voix pour).

Délibération n°3 **CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT**

L'ajustement du tableau des effectifs permet de proposer la création du poste d'infirmier à compter du 1er octobre 2022 dans le grade infirmière de soins généraux relevant de la catégorie hiérarchique A, soit 0.3 ETP pour exercer les missions ou fonctions de référentes « santé accueil inclusif » au sein de la maison de la petite enfance. Cette création de poste a été vue et approuvée en CTP.

ADOpte A L'UNANIMITE (33 voix pour).

Délibération n°4 **VACATION DU MEDECIN PEDIATRE AU SEIN DE LA MAISON DE LA PETITE ENFANCE**

Dans le cadre de la réforme des modes d'accueil du jeune enfant, des modifications des conditions d'encadrement sont sollicitées par le Département. Il est proposé au conseil municipal de décider d'attribuer au médecin pédiatre de la crèche familiale 4 heures supplémentaires d'intervention par trimestre auprès du multi accueil en vacation, afin d'assurer les mesures du référent santé accueil inclusif de la maison de la petite enfance dans sa globalité. La base de la rémunération de cet intervenant sera fixée à 34€ brut de l'heure à compter du 23 septembre 2022. Cette vacation a été vue et approuvée en CTP.

ADOpte A L'UNANIMITE (33 voix pour)

COMMISSION PARCOURS EDUCATIF

N°	Désignation	Décision	Nombre de votes
5	INDEXATION DES TARIFS « ADULTES » DE LA RESTAURATION MUNICIPALE	Voté à l'unanimité	33 « pour »

Délibération n°5

INDEXATION DES TARIFS « ADULTES » DE LA RESTAURATION MUNICIPALE

Il est proposé d'indexer la tarification du repas des adultes à la restauration municipale, en complément de la délibération du 7 juillet 2022 relative à l'indexation des tarifs 2022 pour les enfants.

RESTAURATION MUNICIPALE	Tarif du repas	
Situation / Année	2021	2022
Personnel communal et assimilé	3,64 €	3,70 €
Enseignant	5,41 €	5,50 €
Stagiaire	3,74 €	3,80 €
Autres adultes	12,24 €	12,44 €

Il est proposé au Conseil Municipal de décider d'appliquer, à compter du 1er octobre 2022, les tarifs proposés.

ADOPTE A L'UNANIMITE (33 voix pour).

4. COMMISSION URBANISME MOBILITE TRAVAUX QUALITE DE L'ESPACE PUBLIC

N°	Désignation	Décision	Nombre de votes
6	AVIS SUR LE PLAN DE GENE SONORE (PGS) DE L'AERODROME DE LILLE-LESQUIN	Voté à l'unanimité	33 « pour »
7	OBSERVATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU3) EN VUE DE SON ARRET PAR LE CONSEIL METROPOLITAIN	Voté à l'unanimité	33 « pour »
8	AVIS COMMUNAL SUR LE PROJET DE PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT 2022-2028 DE LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE	Voté à l'unanimité	33 « pour »
9	ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT A DES PARTICULIERS	Voté à l'unanimité	33 « pour »
10	PLAN DE DIVISION VENTE A M. MONTAGNE, RUE DE BURGALT, RESIDENCE GEORGE SAND	Voté à l'unanimité	33 « pour »
11	DESIGNATION DU LAUREAT DU CONCOURS DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LE PROJET DE RENOVATION ET DE REHABILITATION DE LA SALLE DES FETES EN SALLE DE SPECTACLE	Voté à l'unanimité	33 « pour »

Délibération n°6

AVIS SUR LE PLAN DE GENE SONORE (PGS) DE L'AERODROME DE LILLE-LESQUIN

En date du 22 juillet 2022, Monsieur le Préfet du Nord a transmis le Plan de Gêne Sonore de l'aérodrome de Lille-Lesquin, établi par les services de l'Etat suivant des règles très normées (mesures acoustiques normées).

Ce plan permet l'éligibilité des bénéficiaires d'une aide financière à l'insonorisation des locaux inscrits dans ce périmètre. Dans le même courrier, il demande que la ville émette un avis consultatif avant le 30 septembre 2022.

Considérant qu'aucune habitation située sur le territoire seclinois et que quelques entreprises seulement de la zone d'activités de l'Épinette apparaissent éligibles aux aides financières permettant l'insonorisation des bâtiments,

Considérant que le bruit moyenné employé comme critère de définition du périmètre du PGS, ne reflète pas la réalité du ressenti des Seclinois,

Considérant que la commune n'a pas été consultée en amont de l'élaboration du Plan de Gêne Sonore,

Considérant que l'extension de l'aéroport, autorisée par le Préfet malgré les avis divergents des communes riveraines dont la nôtre, et du SIVOM Grand Sud de Lille, laisse craindre une augmentation des nuisances sonores issues de l'aéroport,

Il est proposé au conseil municipal de décider d'émettre un avis défavorable au Plan de Gêne Sonore présenté par la Préfecture du Nord.

Monsieur PACINI souhaite intervenir :

« Monsieur LEMAITRE, avec cette délibération, on a l'impression que vous découvrez ce qu'on dénonce depuis 2 ans : les nuisances sonores et sanitaires qui ne feront qu'augmenter avec l'extension de cet aéroport.

Il nous semble important de rappeler que l'O.M.S, estime que 96 % des citoyens que nous sommes sont exposés à des concentrations de particules fines élevées (appelées NANO particules), que selon une étude datant du 10 septembre dernier par l'University College de Londres, certains cancers du poumon sont établis à cause de cette pollution et cette pollution existe bien dans notre métropole et dans notre ville.

On se félicite néanmoins Monsieur LEMAITRE, que vous découvriez enfin qu'il ne s'agit pas « d'un intérêt particulier d'un avion qui passe au-dessus de nos têtes » comme l'avait déclaré Monsieur CADART, outrageusement aux conseils municipaux des 8 octobre 2021 et 21/02 de cette année. Conseils municipaux dans lesquels vous avez voté Monsieur LEMAITRE avec votre majorité et dans un cafouillage digne de ce nom, un avis favorable au projet d'extension de l'aéroport, ce qui a conduit le commissaire enquêteur à classer Seclin dans les villes favorables au projet d'eiffage. (Page 53 de ses conclusions)

Evidemment, Monsieur LEMAITRE, notre groupe émet lui aussi un avis défavorable au plan de gêne sonore ridicule présenté par la Préfecture du Nord, qui ne reflète pas la réalité de notre commune et de ce que vivent les Seclinois, jour et nuit - 7J/7. Et nous vous proposons, Monsieur LEMAITRE d'ajouter un alinéa supplémentaire à votre délibération, en ces termes : « Considérant que la santé des Seclinois riverains de l'aéroport, bien individuel mais également collectif, n'a pas de prix et ne s'achète pas par des taxes au montant ridiculement bas, ce qui démontre le mépris des gestionnaires et décideurs du bien le plus précieux qu'est LA SANTE et qui est un droit constitutionnel... »

Monsieur CADART, je suis assez surpris que dans vos communications, vous n'ayez pas fait état de votre passage en coup de vent, à peine 15 minutes, hier soir au rassemblement des maires dans la commune de Bouvines » (...). « J'ai une question pour vous » (...) : « allez-vous suivre le nouveau collectif d'élus qui va demander l'annulation très certainement devant les tribunaux, de l'extension de l'aéroport porté par Xavier BERTRAND, Président de la Région de Hauts de France ? Merci ».

Monsieur LEMAITRE répond, reprenant la délibération n°16 du 1 février 2022 : « Il est proposé au conseil municipal d'émettre un **avis défavorable** :

Au doublement du nombre de passagers

À l'augmentation de 17% ou plus du nombre de mouvements

À l'augmentation de l'artificialisation des sols

À l'élargissement des pistes

...

Il est bien écrit d'émettre un avis défavorable. On ne peut qu'être déçus des propos repris par la Préfecture, et ça a été dit par voie de presse, que la Préfecture n'a pas fait son travail et n'a pas repris les propos tenus par un bon nombre de collectivités. Donc je vous saurai gré de ne pas faire comme la Préfecture, Monsieur PACINI. Et concernant la prise en considération et ma considération par rapport au bruit, vous savez très bien où j'habite, à 100m de chez vous, donc le bruit que vous ressentez est ressenti de la même manière par ma famille et moi-même et donc je suis très conscient du bruit que peuvent occasionner les avions et c'est pour ça que j'ai proposé au conseil municipal d'émettre un avis défavorable, et non favorable, comme j'ai pu le répéter juste avant. »

Monsieur SERRURIER complète : « Juste pour dire que Monsieur PACINI se réjouit de voir que Monsieur le Maire se serait rallié à la position qui était la sienne il y a deux ans. Nous nous

réjouissions qu'il y a deux ans il s'était rallié à la position que nous défendons depuis 4 ans, donc tout le monde est d'accord, on est ravis ! (...) Nous ce sera non à votre proposition car une proposition sérieuse se fait en des termes écrits, dans des délais suffisants (...) donc ce sera un NON. »

Monsieur le Maire conclut le propos par cette maxime : « *Il n'y a pas pire sourd que celui qui ne veut pas entendre* », « et que malgré toutes les délibérations factuelles, matérialisées, concrètes, que nous prenons, (...) vous êtes convaincus de pouvoir défendre auprès de la population que ce qui est noir devient blanc. Que lorsqu'on émet un avis défavorable, et Monsieur LEMAITRE a pu le rappeler, parce que par opportunisme politique ça vous arrange, vous en faites un avis favorable. Ben non ça n'est pas comme ça, Monsieur PACINI, que ça fonctionne. Vous avez beau vous agiter, et déverser toute la haine que vous pouvez porter à mon égard, vous ne ferez jamais d'une pierre blanche une pierre noire. ... et toutes les délibérations que nous avons pu prendre vont à l'encontre de ce que vous indiquez. Et j'en veux pour preuve, vous indiquez cette fameuse page 53, elle m'a bien fait réagir cette page 53, parce qu'effectivement j'ai été furieux lorsque j'ai vu que la Préfecture était elle-même, peut être comme vous, incapable de comprendre la substance d'une délibération. Comme le dit Monsieur LEMAITRE, lorsque nous sommes défavorables à l'agrandissement et par contre favorables à la mise en sécurité, la Préfecture retient *avis favorable*. Figurez-vous que cette erreur peut devenir une force, et j'en ai parlé à Monsieur MONNET car à un moment donné le commissaire enquêteur a quand même pris une position en indiquant que nous avons donné un avis favorable, et le Préfet s'est positionné sur la base d'une erreur du commissaire enquêteur. (...) La délibération est claire, elle est concrète, elle est tangible, et le commissaire enquêteur a retranscrit des propos qui n'étaient pas justes. Et pour moi j'y vois un vice de forme. Dans le recours formé par certaines communes, qu'elles puissent se former par l'erreur commise par le commissaire enquêteur parce que à un moment donné, comme vous, il dit noir là où on dit blanc, et bien ça a pu troubler la religion du Préfet dans sa prise de décisions. Et ce sont des éléments que nous avons communiqué à ceux qui ont engagé des recours. On peut en faire une force de cette erreur. Donc je vous invite à être un peu plus objectif sur ce sujet car à un moment donné vous n'en devenez vous-même plus crédible. Je vous invite donc à revenir un petit peu sur le sujet, le Plan de Gêne Sonore. **On émet un avis défavorable.** On ne parle pas des retombées de particules, on parle du plan de gêne SONORE. On va essayer de se concentrer sur la délibération qui est portée à votre appréciation. Une fois de plus on ne peut pas être plus clair, puisqu'on émet un avis défavorable, et peut être que demain vous irez dire qu'on était finalement favorables, je le dis avec un peu de provocation, ayez un peu d'humour Monsieur PACINI, toujours est il qu'on ne peut pas être plus clair que celui qui est exprimé aujourd'hui et donc c'est un avis défavorable qui vous est sollicité, que je porte au vote maintenant ».

ADOPTE A L'UNANIMITE (33 voix pour).

Délibération n°7

OBSERVATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU3) EN VUE DE SON ARRET PAR LE CONSEIL METROPOLITAIN

Ce plan est important puisqu'il engage l'aménagement du territoire sur les années à venir pour notre commune de Seclin. Monsieur LEMAITRE rappelle les dates essentielles.

« Par délibération du 18 décembre 2020, le conseil de la métropole européenne de Lille a décidé d'engager la révision générale de son Plan Local d'Urbanisme (PLU2) pour intégrer de nouvelles communes autour d'un plan unique d'urbanisme.

Le 23 avril 2021, les élus métropolitains ont débattu sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable du futur PLU. Notre conseil municipal a tenu ce même débat le 01/07/2021.

Depuis lors, la concertation avec les citoyens et plusieurs partenaires publics tels que la Chambre d'Agriculture s'est engagée.

Dernièrement la Métropole a diffusé le 20 juillet 2022 une première version de travail de certaines pièces du futur document qui pourrait conditionner l'aménagement des 95 communes membres de la MEL.

L'ensemble des orientations, décryptées par les Services, ont été présentées aux membres élus de l'assemblée. L'objectif est de traduire ces orientations avec le projet politique qui est le nôtre. C'est pour cela qu'il est proposé de recueillir les observations qui seront remises ensuite à la MEL. Nous avons jusque décembre 2022 pour ajuster ce futur Plan Local d'Urbanisme n°3 pour qu'il puisse répondre le plus possible au projet du territoire Seclinois. »

- Seclin est une des villes gardienne de l'eau, ce qui fait que nous avons une responsabilité environnementale énorme. « Sous nos pieds nous avons une partie des réserves d'eau potable de la Métropole, et nous sommes garants de cette qualité et de cette quantité ». Cette responsabilité occasionne des contraintes d'aménagement qui pourraient être pénalisantes, aussi c'est dans ce cadre là que nous allons faire évoluer les orientations de la MEL pour jouer à la fois notre rôle de protecteur de l'environnement tout en continuant à aménager notre ville :
 - Le fait que nous soyons ville gardienne de l'eau induit que nous ne pouvons plus urbaniser sur nos terres agricoles, et nous devons reconcentrer notre urbanisation sur le cœur de ville ou sur la périphérie Lilloise (reconstruire la ville sur la ville). De ce fait, l'orientation du futur PLU de la MEL invite à une plus forte densité, ce qui m'inquiète d'autant plus que dans ma délégation on a lié urbanisme et mobilité. Une plus forte densité nous met en risque par rapport au fait qu'on aura plus de voitures dans la ville, et donc une saturation accrue. Nous proposons à ce que cette plus forte densité proposée par la MEL soit éventuellement acceptée que si on a un engagement fort de la MEL de nous fournir un moyen de transport adéquat, c'est-à-dire le tramway. « **Si vous vous engagez vous, MEL, à nous donner le tramway, nous pourrions alors envisager une plus forte densité, mais actuellement le territoire n'est pas prêt à accepter cette densité au regard de la problématique que nous avons sur la mobilité.** »
 - Certains projets communaux comme la Salle verte, le stade Jooris, le projet de complexe sportif Durot, mais aussi le développement économique (nous avons 2 poumons économiques sur Seclin, à savoir la zone industrielle et la zone Unexpo) pourraient être freinés dans leur développement (énergétique, usage) du fait des contraintes induites par les conditions inhérentes aux villes gardiennes de l'eau.
- La place de la voiture dans la ville : le besoin de place pour la voiture sur l'espace public est d'ores et déjà un problème sur Seclin. Dès lors, notre commune estime que la nouvelle règle proposée cet été de mutualisation et de foisonnement sur une part des parkings privés est prématurée. Là encore, la ville de Seclin estime que la meilleure desserte que le tramway offrira, est la condition préalable à toute évolution ambitieuse des règles de stationnement.
- Projet de la Mouchonnière : le projet de Lille Métropole Habitat de réhabilitation de notre quartier de la Mouchonnière nécessite un règlement spécifique, à l'instar d'autres projets ambitieux en matière de renouvellement urbain. La ville sera prudente à ce que le PLU n'entrave pas la réhabilitation, chère à la municipalité.

- La deuxième entrée/sortie de la zone Unexpo : Il faudrait que la MEL nous autorise à envisager une troisième entrée/sortie, par le Nord. Ce troisième accès serait consacré aux modes de transports collectifs et aux modes doux.

Il est proposé aux membres de l'équipe municipale de faire remonter ces observations auprès de la MEL avant le 16 décembre 2022. La réalisation du PLU 3 étant annoncé pour la mi 2024.

Monsieur DECRAENE rappelle ses interpellations au sujet des carences de stationnement aux abords du stade Jooris. Il évoque des désagréments subis par les riverains de la rue des Martyrs. Il demande quand le stade proposera des places de parking suffisantes pour ses adhérents ?

Madame PRUNES URUEN déplore ne recevoir les documents qu'au moment de la commission (début septembre), et non au moment de la réception dans les services (le 20 juillet), d'autant qu'ils sont volumineux et techniques. Ce manque de préparation par le groupe minoritaire entraîne une gêne (« c'est succinct en commission, c'est succinct en conseil municipal » (...)) « il nous manque le temps de la réflexion »).

Madame HUART intervient sur la partie développement économique. « Vous demandez la liste des zones ou des ICPE qui pourraient être concernés par une contrainte limitant leur extension dans la zone industrielle, donc je voudrais savoir si vous aviez déjà un avis finalement sur cette disposition puisque vous semblez plutôt pour cette limite d'extension de ces ICPE dans la zone, ou pas ? Deuxième question, au sujet de l'installation d'un centre de véhicules hors d'usage qui s'implante dans la zone industrielle pour lequel il y a eu une enquête publique. Le conseil municipal n'a pas été saisi. La ville a-t-elle émis un avis sur le registre ?

Monsieur LEMAITRE répond à la question posée par Madame PRUNES URUEN, puisqu'il a transmis l'ensemble des documents et liens en vue de la commission. Madame PRUNES URUEN répond qu'elle aurait préféré les avoir dès le mois de juillet.

Monsieur le Maire répond à Monsieur DECRAENE sur l'accueil du public et pratiquants du stade Jooris. Il convient que le stationnement est une condition sine qua non pour envisager le rayonnement de cette structure sportive. « C'est une alerte posée auprès de la MEL » (...) « je ne suis pas hyper confiant sur l'obtention de résultats positifs sur ce point » (...) mes prédécesseurs se sont confrontés à la même difficulté par le passé, mais on essaie toutefois grâce à des techniques nouvelles de passer de l'idéologie à du pragmatisme (...) sachez que notre attention est vraiment portée là-dessus. De plus, Monsieur le Maire interpelle l'assemblée sur les travaux en cours, effectués par la MEL. Ces travaux occasionnent des perturbations puisque le site n'est plus accessible par la rue Marx Dormoy. Monsieur le Maire appelle les citoyens à un peu de patience, et rassure sur les alternatives prévues au sortir de ces travaux pour résorber la problématique du stationnement dans la rue des Martyrs. La fin des travaux est prévue fin novembre, selon la MEL. D'ici là, Monsieur le Maire appelle au civisme, en optimisant le parking proche de la rue des Martyrs, voire en s'éloignant légèrement et, de ce fait, marcher quelques minutes supplémentaires pour rejoindre le stade.

Sur CREAUTO, suite à la rencontre avec le promoteur Monsieur MOLINS, Monsieur le Maire partage son avis. De cette rencontre ressort un projet « à la pointe », loin de la vieille casse automobile. « On est vraiment sur un traitement digne du 21^{ème} siècle notamment sur le recyclage ». Cette entreprise, qui s'est engagée sur le respect de l'environnement, traitera du recyclage des véhicules. « Je n'y vois pas un œil négatif ». Sur le registre, le résultat de l'enquête publique montre des avis favorables et 2 réserves.

Madame HUART adhère également au concept d'économie circulaire, mais attire l'attention sur l'ampleur du projet qui s'étendra sur 8 hectares, et sur la prise en charge des véhicules des Départements voisins. Elle s'étonne donc que le conseil municipal n'ait pas été saisi d'une demande d'avis sur ce projet, comme pour le PLU.

Monsieur le Maire entend, et estime « que chacun pouvait s'exprimer » lors de l'enquête publique.

REMARQUES APPROUVEES A L'UNANIMITE (33 voix pour).

Délibération n°8
AVIS COMMUNAL SUR LE PROJET DE PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT
2022-2028 DE LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE

Ce plan conditionnera la manière dont l'habitat va se réaliser sur la commune. Le souhait exprimé par Monsieur LEMAITRE est de poursuivre l'offre de logement « sans accentuer la densité, et mettre un frein à ce qui se faisait historiquement par rapport au fait que l'on doit retrouver un juste équilibre entre l'urbanisme et la mobilité », d'où un croisement avec le PLU3. Le sujet des habitations non occupées a été également investi avec La Fabrique des quartiers qui a permis de traiter deux biens sans maître, et la question des locaux non occupés reste une préoccupation globale pour permettre aux Seclinois d'élargir leurs possibilités d'habitats. Le permis de louer, porté par Monsieur CARLIER, est également évoqué dans ce plan, tout comme le sujet des relations avec les bailleurs sociaux. A la demande de Madame PRUNES URUEN, l'encadrement des loyers fait partie intégrante de la projection de travail.

Par conséquent, puisque le PLH3 projeté croise le projet politique ainsi que les différents projets de la commune, il est proposé d'émettre un avis favorable sur le projet de programme local de l'habitat 2022-2028. Il est également proposé :

- D'engager la commune à mettre en œuvre les moyens nécessaires et relevant de ses compétences pour le Programme Local de l'Habitat 2022-2028 de la MEL.
- De transmettre à la MEL les observations et les demandes de modifications listées ci-après.
- De notifier la délibération à Monsieur le président de la Métropole Européenne de Lille.

Madame PRUNES URUEN se réjouit de pouvoir travailler prochainement sur l'encadrement des loyers. Elle reprend les propos de Monsieur LEMAITRE : « La commune suivra avec intérêt l'évaluation nationale à venir sur l'expérimentation de l'encadrement des loyers ». Elle affirme que Seclin « est en zone tendue », aussi « la loi élan de 2018 qui a mis en place cette expérimentation pour 5 ans a été prolongée jusqu'en 2026 par la loi 3DS », ce qui lui fait penser qu'il est inutile d'attendre l'analyse de l'expérimentation pour travailler sur ce dispositif. Elle souhaite apporter quelques ajouts aux orientations n° 4 : « faire respecter le droit à un habitat digne », et n°5 : « promouvoir une métropole solidaire et les parcours résidentiels » : Premièrement, elle constate que « les Seclinois semblent prêts à la solidarité en matière de logement », prenant pour preuve « leur empressement à accueillir les familles de réfugiés Ukrainiens » ainsi que la chaîne de solidarité après l'expulsion de la famille originaire de Mongolie. C'est pourquoi elle souhaite compléter la délibération sur le volet de l'accompagnement. Elle souligne qu'elle remettra en fin de conseil à Monsieur le Maire une plaquette sur l'association « un abri qui sauve des vies » (association recherchant des partenariats sur le territoire national et dont la vocation est d'aider les victimes de violence conjugale ; aide d'urgence, accompagnement par les communes pour la recherche d'un logement pérenne). A l'image de cette association, et plus largement, la question de l'accompagnement des personnes précarisées est centrale, d'autant que la fragilisation de ce public les a éloigné des réalités administratives et ils peuvent pâtir de stigmatisations occasionnées par le manque d'accompagnement et la multiplicité des intervenants dans le

processus de recherche de logement. Elle termine son intervention en sollicitant la programmation de quelques logements d'urgence dans le PLH3.

Monsieur LEMAITRE rejoint Madame PRUNES sur la question de l'accompagnement des personnes dans l'urgence, sujet défendu dans une orientation politique. L'accompagnement des familles est une mission honorée actuellement par les services (et notamment le service logement), sous l'impulsion de Monsieur CARLIER, « avec beaucoup de persévérance et parfois de courage ».

Madame PRUNES URUEN, bien consciente de ce qui se fait dans les services, précise que sa demande porte sur l'intégration de ses remarques dans un corolaire organisationnel plus vaste, disposant d'outils et de moyens plus conséquents pour faciliter le portage de cet accompagnement.

Monsieur le Maire « accueille avec beaucoup d'intérêt la sollicitation » de Madame PRUNES URUEN, et « ne voit aucune objection pour porter cela et les ajouter ». Il rappelle qu'il porte depuis plusieurs années les dispositifs d'accueil d'urgence, aussi « maintenant l'idée c'est de transformer l'essai », déjà concrétisée avec l'accueil dans l'urgence de deux familles réfugiées d'Ukraine et l'octroi des deux (seuls) logements à disposition. Il estime effectivement que l'échelon métropolitain est nécessaire dans l'accompagnement des familles expulsées, car elle dispose de moyens supplémentaires pour porter ces situations, à plus grande échelle.

Monsieur LEMAITRE consultera Madame PRUNES URUEN dans la mise en forme des ajouts, intégrés dans un complément post délibératif.

ADOpte A L'UNANIMITE (33 voix pour).

Délibération n°9

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT A DES PARTICULIERS

Monsieur LEMAITRE présente une délibération visant à attribuer 5 nouvelles aides financières d'une partie des travaux pour l'amélioration de l'habitat, à visée esthétique et d'amélioration énergétique. Il cite les autres motifs valables pour ce type de subvention : installation de panneaux photovoltaïques, installation de systèmes de récupération d'eau pluviale, ...

ADOpte A L'UNANIMITE (33 voix pour).

Délibération n°10

PLAN DE DIVISION VENTE A M. MONTAGNE, RUE DE BURGALT, RESIDENCE GEORGE SAND

Ce plan est une pièce complémentaire qui complète une démarche déjà présentée et adoptée en conseil municipal du 15 décembre 2021.

ADOpte A L'UNANIMITE (33 voix pour).

Délibération n°11

DESIGNATION DU LAUREAT DU CONCOURS DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LE PROJET DE RENOVATION ET DE REHABILITATION DE LA SALLE DES FETES EN SALLE DE SPECTACLE

Monsieur LEMAITRE rappelle d'ambition de cette restauration : le projet ambitionne de conserver son cachet Art Déco intégrant :

- Une augmentation de la jauge de 327 à 450 places assises ou 700 debout,
- Agrandissement de la scène,
- Installation de gradins télescopiques au niveau du parterre,
- Remise en service des balcons avec la création de gradins fixes,
- Des équipements scéniques complètement revus, de grande qualité, incluant une fosse d'orchestre et l'abaissement du plancher de scène par vérins,
- Création d'une résidence d'artistes avec l'ambition de développer les projets avec le public scolaire, associatif et les habitants,
- Un projet scientifique et culturel sera établi en lien avec les partenaires institutionnels clefs dans un souhait de faire évoluer la programmation culturelle et d'inscrire les pratiques artistiques dans l'optique de la labellisation d'un conservatoire à rayonnement communal.

Dans ce cadre, une procédure de concours a été lancée au premier trimestre 2022 en vue du choix de l'équipe de maîtrise d'œuvre.

Le concours s'est déroulé en deux phases :

- Une phase candidature
- Une phase offre permettant aux 3 participants sélectionnés, parmi 39 candidatures pour le concours, de proposer un projet.

Le jury s'est réuni le 8 septembre 2022 afin de procéder au jugement des projets et au classement des offres conformément aux critères énoncés au règlement de concours.

A l'issue de ce jury, il a été proposé de désigner le groupement représenté par TANK ARCHITECTES comme lauréat. Il est proposé au conseil municipal :

- De désigner lauréat du concours de maîtrise d'œuvre du projet de rénovation et de réhabilitation de la salle des fêtes en salle de spectacle le groupement représenté par TANK ARCHITECTES à Lille, associée aux sociétés HDM INGENIERIE à Sainghin-en-Mélantois, ARTSCENO à Satigny (Suisse), ECB à Dompierre-sur-Yon et ALTERNATIVE à Paris ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à négocier et signer avec le lauréat un marché de maîtrise d'œuvre sans publicité ni mise en concurrence et à prendre toute décision concernant l'exécution et le règlement dudit marché ;
- D'indiquer que les trois groupements admis à concourir ont présenté un projet conforme au règlement de concours et se verront donc allouer la somme de 18 000 € HT, étant précisé que, conformément au règlement de concours, la rémunération du contrat de maîtrise d'œuvre tiendra compte de la prime reçue par le lauréat.

Au regard de l'investissement que cela nécessite, ce travail s'est réalisé dans une logique de plan de financement. « C'est bien dans une approche de coût global que le projet se fait ». Cela permettra d'obtenir un bâtiment le moins énergivore possible, et conforme au Schéma Directeur Immobilier et Énergétique (SDIE).

Monsieur CORBEAUX évoque la frustration de ne pas visualiser « ce beau projet », et demande à Monsieur le Maire de bien vouloir projeter les premiers visuels dès que possible. Il fait remarquer la position constructive du groupe minoritaire dans les commissions auxquelles ils sont associés, notamment pour le projet de rénovation de la salle des fêtes en salle de spectacle. Il retient que « ce projet était le seul qui cochant toutes les cases », notamment sur la partie accessibilité en collaboration avec Monsieur Didier VANDENKERCKHOVE. Il se réjouit également du choix de ce prestataire qui a su prendre en compte les remarques des utilisateurs sur les impacts pratiques du volet technique. Il ajoute que ce qui avait démarqué ce prestataire par rapport aux autres, « c'était la question de la polyvalence ». Il rappelle l'attachement des Seclinois pour leur ancienne salle des fêtes, future salle de spectacles, et l'importance de la conservation du cachet du bâtiment. Il termine par spécifier que malgré l'anonymat de cette sélection, le choix s'est porté vers cette entreprise localisée en Hauts de France, ce qui remporte d'autant plus l'adhésion à cette délibération.

Monsieur SERRURIER souhaite saluer « le sérieux du travail des élus qui n'ont plus du tout pensé à leur appartenance (...) c'était vraiment exemplaire, avec cette particularité que c'était le hasard qui a fait les choses : les 3 présidents de groupe faisaient partie de ce comité d'appels d'offres donc c'était intéressant, il y avait une représentation totale. Et le sérieux, on a tous laissé nos a priori, moi-même je m'étais prononcé au début de la réflexion sur la salle des fêtes, j'étais un peu réfractaire à certaines évolutions or finalement (...) je pense qu'on est restés fidèles à l'esprit de la salle du départ, à l'époque des années 30, avec les moyens d'aujourd'hui, avec les techniques d'aujourd'hui, et avec les perspectives de demain ».

Monsieur le Maire « partage la frustration qui doit être ressentie par certains conseillers municipaux qui n'ont pas accès à l'information à ce stade de la procédure, on parlait de formalisme à respecter, et effectivement en phase de négociation on est dans la difficulté de présenter de façon plus affichée le projet. Ce que je propose c'est que dès lors que la délibération sera votée (...) et rendue exécutoire, on pourra rentrer en phase de négociation avec le candidat retenu », et dès lors que le projet sera plus « affirmé » et « affiné », « l'idée serait de vous le présenter des éléments lors du prochain conseil municipal si cette phase de négociations a abouti ». Puis Monsieur le Maire rejoint Monsieur CORBEAUX sur l'importance de ce moment, « de pouvoir phosporer ensemble sur un des projets phares de ce mandat » (...) « Il y a une vraie stratégie autour de cet outil. Faire de ce lieu un lieu incontournable, un lieu culturel incontournable, avec la volonté d'en faire un pôle culturel, et on pourra aller chercher des réseaux d'intercommunalité et sur ce point je pense que l'on pourra avoir un dimensionnement qui fera rayonner Seclin sur des manifestations très importantes. De toute manière nous n'avons pas le choix, car si on ne s'engageait pas dans une refonte sérieuse et structurelle de ce bâtiment on aurait continué d'être sous l'effet d'une passoire énergétique (...) qui aurait énormément consommé et coûté beaucoup d'argent, donc aujourd'hui c'est une évolution plus que nécessaire et je ne regrette pas les choix qui ont pu être entrepris, en tout cas, de s'orienter vraiment sur un dimensionnement de cette salle des fêtes en salle de spectacle, qui effectivement par son architecture, par sa localisation, sera un véritable outil de rayonnement culturel à l'échelle de notre territoire de façon très large ». Monsieur le Maire remercie également l'ensemble des élus qui ont su mettre de côté leurs appartenances pour travailler pour la collectivité.

ADOpte A L'UNANIMITE (33 voix pour).

FIN DE SEANCE